

A/s. Candidature française au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2021-2023 – réponse au questionnaire public suite à l'événement du 9 septembre 2020.

1. Center for Environmental International Law (CIEL): “France guarantees the right to a healthy environment in its constitutional order and has publicly stated its support for this right in the Third Committee and the HRC. How will you use your membership to promote environmental rights and more specifically the recognition of the right to a healthy environment by the United Nations?”

La France, à l'origine de l'Accord de Paris, est particulièrement engagée dans la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de l'environnement.

Comme vous l'indiquez, le droit constitutionnel français reconnaît le droit à un environnement sain. La France est également partie à la Convention d'Aarhus de 1998 qui reconnaît le droit de chacun à vivre dans un environnement adapté à sa santé et à son bien-être. En revanche, à ce jour, le droit à un environnement sain n'est reconnu dans aucune convention des Nations Unies relative aux droits de l'Homme. La résolution sur les droits de l'enfant présentée à la 45^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (14 septembre - 7 octobre 2020) par l'Union européenne, dont la France et le groupe Amérique Latine et Caraïbes, de nature non contraignante, sera le premier texte adopté dans une enceinte des Nations Unies appelant les Etats à reconnaître le droit à un environnement sain. C'est une avancée positive, à laquelle nous avons œuvré avec nos partenaires. Nous saluons le consensus sur le sujet. La France rappelle par ailleurs qu'elle a co-parrainé les résolutions du Conseil des droits de l'Homme sur les droits de l'Homme et le changement climatique et sur les droits de l'Homme et l'environnement.

En tant que membre du Conseil des droits de l'Homme, la France continuera à plaider pour une prise en compte accrue de l'impact du changement climatique et des dégradations de l'environnement sur le respect des droits de l'Homme, ainsi que pour une approche de la lutte contre le changement climatique fondée sur les droits de l'Homme. Elle sera également particulièrement attentive, en lien avec les priorités de sa candidature, au respect des droits des femmes et des filles, en ce qu'ils peuvent être particulièrement affectés par le changement climatique, à la protection des défenseurs des droits environnementaux et au respect de la liberté d'informer, de manière fiable et indépendante, sur les sujets environnementaux.

2. Collectif Urgence notre police assassin, Comité Adama and Human Rights Watch: “Why have immobilization techniques deemed potentially lethal still not been banned for police forces in France when they are banned in other neighboring countries and even in some states of the United States? When will there be an independent body to investigate when police officers are implicated?”

“What concrete action will France undertake to put an end to long lasting, persistent discriminatory practices by French police?”

En France, l'usage de la force par les policiers et gendarmes est strictement encadré. Ceux-ci sont spécifiquement formés sur ce point et de manière continue. Il peut néanmoins arriver que

certaines sortent de ce cadre. Dans ce cas, il existe des procédures pour le signaler et déclencher une enquête administrative par les Inspections générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale (IGPN / IGGN), pouvant aboutir à une sanction si une faute est établie. En plus du volet administratif, des enquêtes judiciaires peuvent également déboucher sur une condamnation pénale. Par ailleurs, les directeurs généraux de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale font évoluer les techniques d'interpellation lorsque cela est nécessaire. Ainsi, le groupe de travail de la Direction générale de la Police Nationale (DGPN) et de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) mis en place pour passer en revue les techniques de défense et d'interpellation a rendu ses conclusions au début du mois de juin 2020 et préconise notamment :

- le maintien du placage ventral indispensable pour menotter une personne dans le dos, mais la suppression des appuis sur le thorax et la nuque ;
- la suppression de la technique de l'étranglement au sens des arts martiaux (technique enseignée dans les écoles de police mais peu utilisée - à ne pas confondre avec une prise arrière pour amener au sol une personne récalcitrante qui reste autorisée pour les policiers). S'agissant de cette technique, qui dès à présent n'est plus enseignée, le groupe de travail a été mis en place par le DGPN en juin pour trouver une technique de substitution, associant policiers et médecins notamment ; ce groupe de travail a rendu ses conclusions en septembre 2020, elles seront prochainement communiquées ;
- de rendre obligatoire la formation continue annuelle pour ces gestes (12 heures par an). En effet, en la matière, c'est la formation des forces de l'ordre qui est stratégique.
- de développer l'emploi du pistolet à impulsion électrique (PIE) qui permet d'éviter le combat physique si la personne est violente, ce qui protège à la fois le policier et la personne poursuivie. Une expérimentation du PIE de dernière génération dans 3 départements va être mise en place pendant quelques mois. Les enseignements de cette expérimentation permettront d'adapter les décisions ultérieures.

En tout état de cause, quand un policier commet une faute grave, il est suspendu de ses fonctions.

S'agissant de la question relative aux modalités d'inspection des forces de l'ordre, il convient de rappeler que par un arrêté du 10 juin 2020, le ministre de l'intérieur a institué un collège des inspections générales du ministère de l'Intérieur. Comme l'avait indiqué le ministre de l'Intérieur alors en fonction, « *cette réforme des inspections [IGPN, IGGN, IGA]) devra permettre plus de cohérence, plus de collégialité entre ses inspections et surtout plus d'indépendance dans leur action vis-à-vis des services* » [...]. Cette réforme permettra à l'inspection générale de l'administration de piloter les enquêtes administratives les plus difficiles et les plus complexes concernant les forces de police et de gendarmerie. »

S'agissant de la dernière question, le gouvernement français est intraitable face au racisme, à l'antisémitisme, à l'homophobie et aux discriminations. Parce que les forces de l'ordre sont dans la société, elles ne sont pas imperméables à ces maux. Lorsque des propos ou actes racistes sont commis, les responsabilités doivent être établies et les fautes sanctionnées, car l'exemplarité est indissociable de leur engagement.

Par ailleurs, dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (mars 2018), le policier en activité peut compter dans son département sur un "référé racisme et antisémitisme" pour l'aider dans son action de prévention, détection et répression des actes racistes. Depuis 2018 également, une cellule d'écoute à la police nationale, "Signal Discri" permet les signalements de comportements discriminatoires, notamment racistes, au sein de la police nationale. Ce dispositif existe aussi dans les autres directions du ministère de l'Intérieur.

3. Human Rights Watch and Al-Qst: “Will France ensure strategic interests (particularly arms sales) don’t undermine the defence of human rights and the fight against impunity? If elected to the HRC, will France end all licensing for and deliveries of arms, ammunition and military equipment to all warring parties in Yemen and promote the implementation of a cessation of hostilities, in line with UN Security Council resolutions 2216 (2015) and 2511 (2020), the Arms Trade Treaty and the EU Common Position on Arms Exports?”

S’agissant de la question sur le commerce des armes, la France exerce un contrôle strict, transparent et responsable sur ses exportations des matériels de guerre, y compris celles destinées aux pays de la coalition arabe engagée au Yémen. Ce contrôle s’inscrit dans le respect de ses engagements internationaux. La France est en effet partie à l’ensemble des instruments multilatéraux visant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, réguler le commerce des armes classiques et prévenir les trafics illicites.

Le contrôle exercé par la France est l’un des plus complets au monde. La France fonde ses décisions d’exportation sur des critères déterminés dans le cadre des traités, conventions, instruments ou forums internationaux auxquels elle adhère, notamment le Traité sur le commerce des armes et la Décision (PESC) 2019/1560 du Conseil du 16 septembre 2019 modifiant la position commune 2008/944/PESC définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d’équipements militaires. La France applique les embargos internationaux instaurés par l’ONU et l’Union européenne. L’ensemble des données sur les exportations françaises est accessible en ligne et mis à jour annuellement dans le cadre du rapport au parlement et du rapport de la France au Traité sur le commerce des armes.

S’agissant de sa position à propos de la situation au Yémen, la France a soutenu la création par le Conseil des droits de l’Homme du Groupe d’experts éminents sur le Yémen (GEE) et chacune de ses reconductions. Elle a coparrainé les résolutions portant sur son mandat. Elle invite toutes les parties à pleinement coopérer avec le GEE, notamment en lui assurant l’accès au territoire yéménite.

Plus généralement, au vu de la gravité de la situation humanitaire, la France appelle les parties au conflit armé à cesser immédiatement les hostilités et à choisir les négociations. Seule une solution politique, globale et inclusive, peut mettre fin au conflit et à ses effets dévastateurs sur les populations civiles. La France souligne la nécessité d’une solution politique au Yémen, qui est la seule perspective de mettre un terme au conflit. Elle apporte son soutien à la médiation de l’Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, Martin Griffiths, en vue d’un accord politique global et inclusif, et nous veillons à ce que le Conseil de sécurité lui apporte

tout l'appui nécessaire à sa mission. Nous poursuivons par ailleurs un dialogue étroit avec toutes les parties au conflit et les acteurs régionaux concernés, en bilatéral comme au niveau européen.

Questions posed to all candidate States:

4. Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights (Question posed during event): “the financial crisis affecting the UN has led to many human rights activities being cut back and impeded. If elected, will you pay your assessed dues on time? And will you provide additional unearmarked voluntary funds to fill the gap?”

La France verse sa contribution obligatoire au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) dans les délais prescrits et continuera à le faire. Elle verse une contribution volontaire, dont 60 % (1 620 000 €) n'est pas fléché vers des projets spécifiques. Ses contributions fléchées contribuent par ailleurs directement à l'amélioration de l'efficacité du Haut-Commissariat, par exemple à travers l'attribution en 2020 de 80 000 € au renforcement du secrétariat des organes de traités.

La France est préoccupée par les difficultés financières rencontrées par le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme. Aussi, elle appelle tous les Etats membres à adopter une approche tenant compte du caractère limité de ses ressources, en particulier en évitant la duplication de mécanismes ayant un objet proche ou voisin ou en s'abstenant de demander des rapports redondants avec de précédentes publications ou n'ayant aucun lien avec le mandat du Conseil des droits de l'Homme. En lien étroit avec le HCDH, elle veillera également à ce que toutes les meilleures pratiques d'efficacité budgétaire soient mises en œuvre par celui-ci.

5. Latter Day Saint Charities: “How will your contribution to the HRC support, strengthen and sustain families, enabling economic growth and social stability?”

La France rappelle que le mandat du Conseil des droits de l'Homme est de promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans distinction aucune et de façon juste et équitable.

Elle souhaite donc que le CDH débattenne des questions économiques, sociales et culturelles exclusivement dans le cadre son mandat et donc, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'Homme, en particulier en lien avec les droits protégés par le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels. A ce titre, les bénéficiaires des droits de l'Homme demeurent les individus, qui exercent par ailleurs, en tant qu'individus, leur droit au respect de leur vie familiale, tout en tenant compte de la diversité des formes familiales.

6. Permanent Mission of the Czech Republic to the United Nations: “If (re)elected to the HRC, how would you tackle the issue of non-cooperation between countries and HRC mechanisms (e.g. not enabling visits by Special Rapporteurs)?”

La France, avec ses partenaires, appelle régulièrement tous les Etats membres des Nations Unies à délivrer une invitation permanente aux procédures spéciales créées par le Conseil des

droits de l'Homme. Elle est également attachée au respect par les procédures spéciales du code de conduite tel qu'adopté par le Conseil des droits de l'Homme.

7. Permanent Mission of Australia to the United Nations: “In 2018, Australia led the development of an HRC Incoming Members Pledge. The pledge reaffirms the commitment of HRC members to the obligation in resolution 60/251 to “uphold the highest standards in the promotion and protection of human rights” and “fully cooperate with the Council”. Among other things, the Incoming Members Pledge confirms the need to:

- Cooperate in good faith with the Council, its mechanisms and the OHCHR;
- Address human rights concerns on their merits;
- Engage in a spirit of self-reflection, in good faith and in a transparent manner;
- Work in cooperation with civil society, including ensuring a safe and enabling environment for civil society, free from reprisals and intimidation.

Since 2018, nearly two-thirds of incoming members have endorsed the pledge. Would you be willing to endorse the Incoming Members Pledge if elected?”

La France respectant l'ensemble des engagements contenus dans ce document, elle ne voit pas d'obstacle à l'endosser.

8. Human Rights House Foundation: “Is it appropriate that HRC members repeatedly abstain on country-focused situations addressed by the Council as a position of principle?”

L'historique de vote de la France lorsqu'elle a été membre du CDH par le passé montre qu'elle a pris position sur les résolutions portant sur la situation des droits de l'Homme dans des pays particuliers.

9. CIVICUS and Human Rights Advocates: “Do you support the participation of NGOs in the HRC?”

How will you engage with civil society in your role as an HRC member?”

Avant chaque session du CDH, la France mène un dialogue approfondi avec les représentants de la société civile en France afin de connaître leurs positions sur les sujets qui seront évoqués. Elle mènera le même exercice à Genève à compter de 2021. Elle a par ailleurs des échanges réguliers avec eux, y compris hors session. Elle compte intensifier ces échanges une fois élue au CDH.

10. The Swedish Federation for LGBTQI Rights and the World Benchmarking Alliance: “Given that more than 92% of SDG targets are linked to specific provisions of international human rights instruments, how do you plan to connect human rights and the 2030 Agenda during your mandate in order to strengthen the role of the Human Rights Council and the implementation of human rights for all?”

La France est particulièrement engagée en faveur d'une approche du développement fondée sur les droits de l'Homme, comme elle l'a d'ailleurs rappelé dans [sa stratégie « Droits humains et développement » \(2019\)](#). Convaincue du bénéfice de cette approche pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), elle promeut ainsi le lien indissociable entre les droits de l'Homme et le développement durable. Si, comme affirmé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la réalisation des droits de l'Homme est l'idéal commun à atteindre, c'est également le moyen de parvenir à un développement véritablement durable.

La France fait également de sa politique de coopération au développement un levier pour sa diplomatie en faveur de la promotion des droits de l'Homme, en soutenant notamment des projets dédiés à l'éducation aux droits de l'Homme, l'accès au droit et à la justice, la protection des défenseurs des droits et l'appui à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel, acceptées par les Etats examinés.

Au CDH, la France est co-auteure de la résolution sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme et coparraine la plupart des résolutions portant sur les droits économiques et sociaux. Dans ses interventions au CDH, la France rappelle régulièrement son attachement à ce que les objectifs de développement durable soient atteints d'ici 2030 et ce, nonobstant l'incidence de la pandémie en cours.

11. Human Rights Watch: “More than 150, 000 people have been forcibly disappeared and arbitrarily detained in Syria. What role can your country play to deal with this issue at the HRC?”

12. Attendee wishing to remain anonymous: “ In 2021, the Syrian conflict will enter its 10th year. Accountability and the ability investigate human rights abuses remains essential. Wil your country vote in favour of the renewal of the mandate of the Commission of Inquiry on Syria as part of your country's pledge to protect and promote human rights at the HRC?”

[Réponse groupée aux questions 11 et 12]

La France est mobilisée pour que les crimes commis en Syrie ne restent pas impunis par considération pour les victimes innombrables des violences répétées sur le territoire syrien. C'est une question de justice et de responsabilité, pour que la Syrie puisse se reconstruire socialement et politiquement. La France soutient les différents mécanismes internationaux mis en place pour établir les faits et contribuer à lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'Homme et du droit international en Syrie soient traduits en justice, notamment la Commission d'Enquête Internationale créée par le CDH en 2011 sur initiative française. Nous sommes donc en faveur d'un prochain renouvellement du mandat de la CoI. Nous soutenons, politiquement et financièrement le Mécanisme d'Enquête International, Impartial et Indépendant (IIIM) créé en 2016 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Nous accordons par ailleurs une priorité à la question des disparitions forcées et des détentions arbitraires en Syrie, qui doit faire partie intégrante d'une solution juste et durable au conflit syrien. Cette priorité est portée à haut niveau par la France au sein du Conseil de sécurité des

Nations Unies, dans notre dialogue politique avec les parties au conflit syrien, et par le soutien direct que nous apportons à plusieurs ONG engagées en Syrie sur cette question. Nous insistons par ailleurs pour que la lumière soit faite sur le sort des détenus et disparus, et pour que les responsables des disparitions forcées soient traduits en justice.

C'est également pourquoi la France est co-auteure de la résolution sur les droits de l'Homme en Syrie, adoptée à chaque session du Conseil des droits de l'Homme depuis 2011. Elle continuera à plaider dans ce cadre pour que la lutte contre l'impunité, la lutte contre les disparitions forcées et la lutte contre les détentions arbitraires soient pleinement pris en compte.

13. Human Rights in China: “Does your government uphold the principle of universality of human rights—that every human being, with no exception, regardless of national conditions, is equally entitled to a set of fundamental, non-derogable rights?”

La France est particulièrement attaché à ce que le CDH respecte pleinement son mandat, à savoir « *promouvoir le respect universel et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, pour tous, sans distinction aucune et de façon juste et équitable.* », suivant les principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité. En tant que membre du CDH, elle veillera au plein respect de ce mandat.

14. Institute for NGO Research: “How do you plan to tackle politicization and disproportionate focus on some human rights issues while others go ignored?”

Comme indiqué dans les réponses précédentes, la France souhaite que le CDH puisse mener à bien son mandat, sans entrave. Elle tient notamment à ce que son mandat ne soit pas détourné de son objet et que son fonctionnement ne soit pas perturbé par des points de procédure.

15. Women Working Group: “What is the best progress your country has made in implementing covenant human rights related to handling a pandemic?”

Les autorités publiques françaises ont tout mis en œuvre, dès le début de la crise sanitaire, pour en limiter les impacts économiques et sociaux et pour garantir, en toutes circonstances et pour tous, la libre jouissance des droits de l'Homme.

Des mesures spécifiques ont été déployées pour les personnes en situation de vulnérabilité, afin de prendre en compte leurs besoins. Lors du confinement généralisé de la population, mis en place du 17 mars au 11 mai 2020, des autorisations de déplacement spécifiques ont été prévues pour les personnes en situation de handicap. Pour garantir l'accès à la santé, en particulier pour les personnes âgées en institution ou isolées, le recours à la télémédecine a été étendu.

La lutte contre les violences domestiques est restée une priorité politique du gouvernement français sur la scène nationale comme internationale. Dans le cadre de sa diplomatie féministe, la France continue à mener une campagne pour que le plus grand nombre d'Etats ratifie la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

En tant que « pays pionnier » du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants, la France appuie également l'OMS et l'UNICEF dans leurs efforts pour limiter les effets de la crise sur les enfants.

16. Dr Virginia Marshall, the Indigenous Peoples Organisation: “What is your recovery planning for post COVID 19 including for Indigenous Peoples? What are your three priority goals?”

Dans le cadre de sa candidature au CDH pour la période 2021-2023, la France a énoncé trois grandes priorités : promouvoir les droits des femmes et des filles ; protéger ceux qui, souvent au péril de leur vie, défendent les droits de l'Homme ; préserver les fondamentaux de la démocratie, en particulier la protection de la liberté d'expression, la liberté de la presse, le droit d'informer et d'être informé.

Or, pendant la pandémie :

- les droits des femmes et des filles ont été affectés, en particulier à travers l'accroissement des violences dont elles ont fait l'objet et un accès moindre aux droits et santé sexuels et reproductifs ;
- les défenseurs des droits ont continué à faire l'objet d'attaques, et la pandémie a parfois servi de prétexte à une limitation de l'espace civique ;
- la période de pandémie a connu une prolifération de fausses informations.

La pandémie et ses conséquences ont souligné la pertinence de nos priorités. Nous ne relâcherons pas notre vigilance pour que la pandémie n'entraîne aucune remise en cause du système des droits de l'Homme des Nations Unies ou du multilatéralisme.

17. Defence for Children International: “Global efforts are needed to free detained children. The UN Global Study on Children Deprived of Liberty found at least 1.5 million are locked up each year. How will you work to uphold child rights in your role as an HRC member?”

En tant que membre de l'Union européenne, la France est co-auteure de la résolution au Conseil des Droits de l'Homme et à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Elle a également coparrainé la résolution sur l'enregistrement des naissances

Elle promouvra l'égalité entre filles et garçons, le droit à l'éducation et appellera le Conseil à se prononcer fermement contre les pratiques néfastes, telles que les mariages précoces et forcés et les mutilations sexuelles féminines. Elle plaidera également pour que les défis contemporains, notamment l'incidence positive ou négative des usages numériques sur l'exercice par les enfants de leurs droits, soient pleinement pris en compte par le Conseil.

18. Permanent Mission of the Netherlands to the United Nations: “What actions will you take as a member of the HRC to ensure the human rights of all persons are protected, including minorities and other persons in vulnerable positions, such as women and girls, religious minorities and LGBTI persons?”

La France restera très attentive à ce que les droits contenus dans les grandes conventions des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, qui protègent les droits de tous, y compris des personnes se trouvant dans des situations vulnérables, ne connaissent aucun recul ni aucune contestation. En particulier, elle continuera à appeler à leur ratification universelle, ainsi qu'à la ratification universelle des instruments donnant compétence aux organes de traités pour examiner les communications d'individus alléguant de la violation de leurs droits par des Etats.

Elle s'opposera également à toute remise en cause du caractère indivisible, interdépendant, universel et inaliénable de tous les droits de l'Homme.

19. Permanent Mission of the Republic of Poland to the United Nations: “The latest rise of violence against religious communities and people belonging to religious minorities remind us in a tragic way that the freedom of religion as a fundamental human right is in danger and that hatred towards religious groups may lead to mass persecution including killings of people solely on the grounds of their religion or belief. What specific measures or initiatives regarding freedom of religious belief does the State plan to pursue during its mandate as an HRC member?”

La liberté de religion ou de conviction est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 18) et réaffirmée dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 18), signé par plus de 160 Etats. Cette liberté comprend, outre la liberté de culte, la liberté de se réclamer d'une religion ou d'une conviction, de ne pas en avoir, d'en changer ou d'y renoncer, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement. Cette liberté, inscrite dans le droit interne français, est mise en œuvre en France selon le principe de laïcité qui assure la liberté de culte et la neutralité religieuse de l'Etat.

La France est profondément attachée au droit à la liberté de religion et de conviction qui appartient à l'individu et non à la communauté religieuse ou à la religion en tant que telle. A ce titre, c'est la personne et non la religion qui doit être protégée par les Etats et protégée dans l'ensemble de ses droits. L'appartenance religieuse ne saurait être invoquée pour justifier un statut discriminant ni empêcher certains individus de jouir pleinement de leurs droits et libertés. La France et l'Union européenne défendent et promeuvent au sein des Nations Unies les principes de « liberté de religion ou de conviction » et de « liberté d'opinion et d'expression », deux principes intrinsèquement liés et complémentaires se fondant sur le caractère universel, indivisible et indissociable de tous les droits de l'Homme.

En tant que membre de l'Union Européenne, la France présente chaque année au Conseil des Droits de l'Homme et à l'Assemblée Générale des Nations Unies une résolution sur la liberté de religion et de conviction, adoptée au consensus dans les deux enceintes. La France soutient par ailleurs le mandat du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour la liberté de religion ou de conviction, et remercie son titulaire, M. Ahmed Shaheed, pour ses rapports, notamment son rapport de 2020 sur la liberté de religion ou de conviction et l'égalité de genre.

23. Defence for Children International: “Global efforts are needed to free detained children. The UN Global Study on Children Deprived of Liberty found at least 1.5 million are locked up each year. How will you work to uphold child rights in your role as an HRC member?”

Voir la réponse à la question 17.

24. Anonymous attendee: “What will your country’s engagement be on the climate change issue?”

Voir la réponse à la question 1.

25. Andres Bello Catholic University, Venezuela: “Venezuela has experienced a clear deterioration in the human rights situation in recent years. What would your country do in this regard?”

La France a coparrainé la résolution sur la situation des droits de l’Homme au Venezuela adopté à la 45ème session du Conseil des Droits de l’Homme le 6 octobre 2020. Elle est particulièrement préoccupée par les conclusions du rapport de la Mission d’Etablissement des Faits (FFM) présenté à cette session et suivra attentivement les futurs travaux de la FFM.

Sur le territoire vénézuélien, la France contribue à entretenir, par sa coopération culturelle, le débat d’idées en lien avec la société civile vénézuélienne et soutient financièrement les actions de documentation des violations des droits de l’Homme menées par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses partenaires locaux ; cet engagement sur place se décline également grâce au soutien direct de l’Ambassade de France aux acteurs de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l’Homme. Nous continuerons à mener des actions de terrain pour soutenir l’action des défenseurs des droits humains au sein de la société civile, ainsi que pour documenter les atteintes aux droits de l’Homme qui ont lieu au Venezuela, en lien avec le bureau de la HCDH à Caracas et avec les équipes de la FFM./.